

Vice de procédure sur la date de vérification de l'éthylomètre?

Par Havet Mathieu, le 30/09/2018 à 11:19

Bonjour,

Je me suis fait contrôler positif à l' alcoolémie suite à un contrôle par éthylomètre le 11/07/2018. Seulement la "date de la dernière vérification" de l' éthylomètre est le 01/09/2018, soit presque 2 mois après mon contrôle. Est-ce un vice de forme ou de procédure, et quelles sont mes possibilités sachant que je ne peux pas m' offrir d' avocat? Merci, cordialement, Mathieu.

Par Tisuisse, le 01/10/2018 à 06:42

Bonjour,

Ce que vous avez entre les mains est un avis de contravention, pas le PV de constatation et cette information n'est pas obligatoire sur cet avis. Voyez donc votre avocat qui vous en dira plus.

Par Havet Mathieu, le 01/10/2018 à 07:44

Bonjour,

Non, c'est un procès verbal de vérification et de notification de l'état alcoolique. Et comme je l' ai précisé plus haut, je n' ai pas les moyens de me payer un avocat, c' est pourquoi je cherche de l'aide ici. Mais merci quand même de votre réponse.

Par Maitre SEBAN, le 02/10/2018 à 17:49

Bonjour,

Il vous faudra soulever cette difficulté devant le tribunal avant tout débat au fond, c'est à dire dès que vous serez à la barre.

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

http://www.maitreseban.fr avocat permis de conduire